

## Intervention de Pierre- Alain Muet à l'Assemblée nationale

Première séance du mardi 3 mai 2011

### Equilibre des finances publiques Extrait du compte rendu intégral

#### Motion de rejet préalable

**Mme la présidente.** J'ai reçu de M. Jean-Marc Ayrault et des membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat auquel nous avons assisté jusqu'à présent me paraît totalement surréaliste. J'avoue que je partage pleinement l'opinion de M. le président de la commission des finances.

M. François Goulard. Tout est dit alors !

**M. François Baroin,** *ministre.* Bonne intervention !

M. Pierre-Alain Muet. Un observateur qui aurait quitté la France en 2001...

M. Michel Bouvard. Vous voulez dire un réfugié fiscal !

M. Pierre-Alain Muet. ...et qui reviendrait au moment de cette discussion se dirait que la majorité a dû gérer les finances publiques de façon remarquable pour vouloir inscrire dans la Constitution des règles aussi fortes.

Il aurait du mal à imaginer que c'est cette majorité qui, en l'espace de dix ans, a fait doubler la dette de notre pays et qui a cumulé sept années de déficit excessif.

Je vous invite à faire preuve d'un peu de cohérence, chers collègues de la majorité. C'est toujours avec plaisir que j'écoute les interventions du rapporteur général : chaque fois que la majorité a pris des décisions menant à une dérive des déficits, il a appelé ses collègues à la prudence. Des discours sur la réduction des déficits, la majorité sait en faire,...

M. Charles de Courson. Vous aussi !

M. Pierre-Alain Muet. ...mais c'est à l'aune des actions menées par le pouvoir que l'on mesure la réussite d'une telle politique.

Des discours, nous en avons eu. En septembre 2007, lors d'un déplacement en Corse, François Fillon déclarait : « Je suis à la tête d'un État qui est en situation de faillite sur le plan financier, je suis à la tête d'un État qui est depuis quinze ans en déficit chronique, je suis à la tête d'un État qui n'a jamais voté un budget en équilibre depuis vingt-cinq ans. Cela ne peut pas durer ».

M. François Goulard. C'est vrai, nous étions au bord du gouffre !

M. Pierre-Alain Muet. Pourtant, qu'avait fait ce même Premier ministre deux mois auparavant, en

juillet 2007 ?

[M. Henri Emmanuelli](#). La loi TEPA : 14 milliards sur le dos !

[M. Pierre-Alain Muet](#). En effet, il avait fait voter par sa majorité la loi TEPA, avec un paquet fiscal de 10 milliards d'euros, alors même qu'il savait pertinemment, après le débat d'orientation budgétaire et la discussion de la loi de règlement pour 2006, que la France était, sinon en faillite, en tout cas dans une situation de déséquilibre budgétaire qui imposait une politique de réduction des déficits.

Et qu'a-t-il fait un mois plus tard, en octobre 2007 ? Il a présenté un budget comportant un déficit prévisionnel des finances publiques pour 2008 presque aussi élevé que celui de l'année précédente. Et, qui plus est, le déficit constaté a été supérieur de un point aux prévisions, atteignant 3,3 % du PIB au lieu de 2,3 %. La France a ainsi abordé la récession avec un déficit excessif, alors que tous les autres pays européens avaient réduit leur déficit pendant la période de croissance qui avait précédé.

La crise n'explique que pour une faible part la situation calamiteuse des finances publiques, qui est d'abord due au fait que vous avez laissé dériver les déficits pendant la période de croissance de 2002 à 2008, qui était relativement forte et même exceptionnelle à l'échelle mondiale – ce furent les cinq meilleures années du dernier quart de siècle. Vous le reconnaissez vous-mêmes. Comme l'a montré le débat d'hier sur le pacte de stabilité européenne, un peu plus de cinq des sept points de PIB de déficit de 2010 sont de nature structurelle. Autrement dit, le déficit de nos finances publiques est, pour l'essentiel, le résultat de votre politique. Telle est la réalité !

[Mme Martine Billard](#). Très juste !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Et qu'avez-vous fait après ce discours ? Non seulement vous avez laissé dériver le déficit en 2008 mais vous avez multiplié les cadeaux fiscaux avec, notamment, la baisse de la TVA dans la restauration en 2009, pour un coût de 3 milliards d'euros, et la réforme de la taxe professionnelle, pour un coût de 7 milliards d'euros en 2011 et 4 milliards à terme, une dépense qui devait être compensée par la taxe carbone,...

[M. Henri Emmanuelli](#). Il n'y en a pas eu !

[M. Pierre-Alain Muet](#). ...laquelle n'a pas vu le jour, ce qui a provoqué une nouvelle aggravation du déficit.

C'est l'accumulation de tous ces cadeaux fiscaux, dont le coût depuis 2002 s'élève à 70 milliards d'euros, qui explique la situation calamiteuse de nos finances publiques.

Le bilan financier de votre majorité se résumera donc à sept années de déficit excessif et à une dette qui aura doublé, passant de moins de 900 milliards à l'été 2002 à 1 800 milliards à l'été 2012, selon vos propres prévisions.

[M. Henri Emmanuelli](#). Honte à vous, monsieur le ministre ! Honte à vous !

[M. Pierre-Alain Muet](#). J'ai cherché en quelle année un gouvernement de droite avait réussi à réduire un déficit à moins de 2 % du PIB. J'ai le souvenir de Raymond Barre, il y a trente ans, mais, pour la période récente, je n'ai rien trouvé. Il y a bien des gouvernements qui ont réussi à limiter le déficit en dessous de 2 % : c'était en 1999, 2000 et 2001 – 1,8 %, 1,5 %, 1,8 % –, mais ce n'était pas vous qui étiez alors au pouvoir. Cela s'est également produit en 1989, mais, encore une fois, ce n'était pas vous qui étiez au pouvoir. En trente ans, jamais un gouvernement de droite n'est parvenu à faire passer le déficit au-dessous de 2 % ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

[M. Jean Mallot](#). CQFD !

Pierre- Alain Muet, AN équilibre des finances publiques, mai 2011

[M. Pierre-Alain Muet](#). Croyez-vous qu'une quelconque règle budgétaire aurait empêché vos dérives ? Vous démontrez vous-mêmes qu'il ne sert à rien d'inscrire de telles règles dans la loi.

En janvier 1996, un article de la loi organique prévoyait que tout nouveau transfert de dette à la CADES devait être accompagné d'une augmentation des recettes de la caisse, pour ne pas accroître la durée d'amortissement de la dette sociale. Certains présidents de commission l'ont en mémoire, je pense. En novembre 2010, vous avez remis ce principe en cause pour reprendre les 55 milliards de déficits sociaux accumulés de 2008 à 2011, ce qui a conduit à un allongement de quatre ans de la durée de vie de la CADES.

[M. Henri Emmanuelli](#). Vous vous en souvenez, n'est-ce pas, monsieur Warsmann ?

[M. Pierre-Alain Muet](#). Comment pouvez-vous prétendre que les règles empêchent les dérives alors que vous démontrez le contraire ?

Il en est allé de même pour la règle de compensation de toute nouvelle dépense fiscale, enterrée aussitôt qu'elle a été adoptée avec la baisse de la TVA dans le secteur de la restauration.

Voilà un gouvernement qui n'aura respecté aucune des règles de bonne gestion de la politique économique : ni la limite des 3 % de déficit, ni le maximum de 60 % de dette, ni même les règles qu'il a lui-même fait voter. Comment dès lors peut-il prétendre inscrire dans la Constitution, pour ses successeurs, des règles qu'il a violées tous les jours ?

Ce projet de loi constitutionnelle prévoit d'inscrire dans la Constitution le principe d'une loi-cadre, pour une durée de trois ou quatre ans, portant sur les lois de finances et les lois de financement de la sécurité sociale. On comprend bien que vous vouliez faire quelque chose pour qu'on oublie votre gestion calamiteuse des finances de notre pays. Toutefois, choisir comme prétendue règle d'or une règle que vous n'avez pratiquement jamais respectée depuis 2002 a de quoi surprendre.

[M. Henri Emmanuelli](#). C'est du foutage de gueule !

[M. Dominique Baert](#). Faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Aucune des lois de programmation pluriannuelle n'a été respectée, à part celle de 2010. Chaque année, vous avez décalé la mise en œuvre de la réduction prévue d'un demi-point du déficit des finances publiques. À cet égard, je me suis demandé pourquoi, depuis 2002, les programmes de stabilité successifs prévoyaient toujours une réduction d'un demi-point par an du déficit. En fait, de 1997 à 2001, chaque année, une réduction d'un demi-point a pu être observée – soit deux points en quatre ans –, mais, là encore, ce n'était pas vous qui étiez au pouvoir. Il n'y avait pas de règle, alors, il n'y avait même pas de loi de programmation des finances publiques. Il y avait simplement la volonté politique d'un gouvernement de créer des emplois, de relancer la croissance et de réduire les déficits. Nouvelle preuve que ce ne sont pas les règles qui permettent de réduire les déficits, mais la volonté politique.

Si l'on appliquait une loi-cadre à la lettre, indépendamment de la conjoncture, l'économie risquerait d'être asphyxiée à chaque retournement de conjoncture. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a ajouté un alinéa prévoyant que la loi-cadre pourra être révisée par le Parlement, ce qui revient à changer la Constitution pour faire la même chose qu'auparavant. Au mieux, c'est une réforme pour rien ; au pire, c'est l'institutionnalisation de l'austérité.

Le Conseil constitutionnel se trouverait ainsi doté d'une nouvelle mission consistant à vérifier que les lois de finances sont conformes aux lois-cadres. Mais sur quels critères se fonderait-il ? De quelle crédibilité et de quelle légitimité disposerait-il en de tels domaines, si l'on ne réformait pas totalement son mode de désignation en en faisant une sorte de Cour des comptes *bis* ?

Comment une telle loi s'appliquerait-elle à une loi de règlement ? J'ai posé plusieurs fois la question au ministre et au rapporteur en commission des finances.

[M. Henri Emmanuelli](#). Ils ne répondent pas !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Car il faut bien voir que les dérives des comptes publics ne relèvent pas, pour la plupart, de la loi de finances initiale. On se doute que si le Gouvernement fait adopter une loi de programmation en septembre, ce n'est pas pour faire des prévisions très différentes en octobre. C'est l'exécution de la loi de finances initiale qui pose problème. Qu'en est-il donc de la loi de règlement ? J'attends toujours une réponse.

Quant au choix de réserver les modifications fiscales et sociales aux seules lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale, il présente l'inconvénient de réduire considérablement le droit d'amendement du Parlement, d'autres que moi l'ont dit. Or ce n'est pas le Parlement qui est à l'origine des déficits. Le droit d'amendement est fortement encadré par l'article 40. Et, comme l'a fort bien rappelé le président de la commission des lois, 85 % des déficits résultent des lois de finances initiales ou des lois de financement de la sécurité sociale. Et, pour les 15 % restants, si j'ai bien compris l'intervention de M. Warsmann, c'est le Gouvernement qui est responsable de l'essentiel des dérives.

[M. Henri Emmanuelli](#). Il a des moments de lucidité !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Cela correspond bien au souvenir que nous gardons de toutes les dispositions qui ont conduit à une dérive des déficits.

En quoi le Parlement serait-il responsable ? Il n'y a aucune raison de modifier son droit d'amendement.

Tout cela, on le voit bien, n'a pas de sens. Il s'agit d'un simple habillage destiné à vous faire oublier votre responsabilité écrasante dans la dérive des déficits et pour mieux faire passer une politique d'austérité.

[M. Henri Emmanuelli](#). C'est pour les agences de notation !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Car que découvrons-nous dans la déclaration dont nous avons discuté hier – revenons aux réalités, loin des grandes formules par lesquelles vous nous expliquez que vous ferez demain ce que vous n'avez jamais fait hier ?

Vous programmez une hausse des prélèvements obligatoires qui se poursuivra pour atteindre 43,9 % en 2014, alors même que, depuis 2002, vous avez consenti 70 milliards de cadeaux fiscaux, et depuis 2007 une quarantaine. Qui a donc bénéficié de ces cadeaux ? Ce sont, pour l'essentiel, les plus fortunés de nos concitoyens. Les autres ont subi toutes les petites augmentations que vous avez effectuées par-ci, par-là, et qui, cumulées, aboutissent à un taux de prélèvements obligatoires identique à celui de 2007, époque à laquelle le Président de la République, alors candidat, promettait une baisse de quatre points de ce taux. Cela illustre la profonde inégalité qui caractérise toute votre politique fiscale.

En ce qui concerne les dépenses, vous vous êtes rangés derrière la bannière de la direction du budget qui, depuis des années, propose à tous les gouvernements de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite – ce que les gouvernements sensés doivent se refuser à faire.

On en connaît les résultats, ceux que décrit aujourd'hui certain livre noir. Cette politique démoralise complètement les agents de l'État. Le rapport que j'ai consacré à la RGPP...

[Mme Marisol Touraine](#). Très bon rapport !

[M. Pierre-Alain Muet](#). ...m'a fourni l'occasion d'auditionner les syndicats : tous nous disent être favorables à un État efficace, mais pas à une politique aussi absurde.

De cette politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le premier président de la Cour des comptes – c'était alors Philippe Séguin – disait, en décembre 2009, qu'elle était « une récompense aux mauvais élèves et ne constitu[ait] pas une solution à long terme ». « L'État se révélant incapable d'analyser les besoins et de programmer ses effectifs en conséquence, ajoutait-il, sa politique du personnel est dictée principalement par des considérations budgétaires de court terme. » Cela s'est malheureusement vérifié jusqu'à aujourd'hui. « Cette démarche, concluait-il, ne profite qu'aux administrations pléthoriques et sous-productives » : elle ne s'apparente en rien à un véritable effort de productivité.

En matière de dépenses comme de recettes, votre politique est à la fois profondément injuste et profondément inefficace.

Certes, nous sommes d'accord pour réduire les déficits, d'autant que, pour nous, il ne s'agit pas d'une abstraction : nous l'avons fait ! À notre arrivée au pouvoir, en 1997, nous avons trouvé un déficit excessif, un budget que le gouvernement de l'époque ne parvenait pas à boucler ; nous avons ramené le déficit à 1,5 % du PIB en 2001. Nous avons trouvé une dette qui, pour la première fois de notre histoire, avait dépassé 60 % du PIB. On l'a oublié ; c'était au deuxième trimestre de l'année 1997, sous le gouvernement Juppé. Nous en avons ramené le montant à 58 % du PIB. Je le répète, nous pouvons parler de réduire le déficit, parce que nous ne nous sommes pas contentés d'en parler : nous l'avons fait !

[M. Dominique Baert](#). Eux parlent ; nous, nous faisons !

[M. Henri Emmanuelli](#). Quel courage !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Ces trente dernières années, la gauche et la droite ont gouverné chacune quinze ans. Quel bilan peut-on en dresser ? Au cours des quinze années pendant lesquelles la gauche a gouverné, la France n'a dépassé le critère des 3 % de déficit que trois années et la dette est toujours restée inférieure à 60 % du PIB. Je viens de le rappeler, nous avons réduit une dette qui avait dépassé ce montant sous un précédent gouvernement.

Au cours des quinze années pendant lesquelles la droite a gouverné, notre pays a connu douze années de déficit excessif, c'est-à-dire supérieur à 3 % du PIB. Quant à la dette, elle a toujours été supérieure à 60 % du PIB depuis 2002 et elle devrait atteindre en 2012, selon vos propres prévisions, 86 % du PIB.

Mes chers collègues, la conclusion est claire, ...

[M. Henri Emmanuelli](#). Il faut changer de majorité ! *(Rires et exclamations sur quelques bancs du groupe UMP.)*

[M. Pierre-Alain Muet](#). ...et je gage que nos concitoyens la tireront en 2012. Pour réduire la dette et les déficits, il n'est pas nécessaire de changer la Constitution : il faut, en effet, changer de majorité ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. – Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)*